



**Délibération n°9 – Principes de futur contrat des services de
stationnement**
Par Jacqueline Héré

Monsieur le Président, chers collègues,

Cette délibération a trait aux principes du futur contrat de gestion des services de stationnement, un service jusqu'alors délégué à la société Q Park France.

Le groupe des élus communistes se félicite de la proposition de ramener le service de stationnement dans le giron public, en quasi régie, avec la création d'une Société Publique Locale dédiée.

Avec cette décision, nous faisons un choix fort, celui de reprendre le contrôle face aux intérêts privés.

Cet acte de reconquête permettra avec certitude davantage de transparence et de contrôle démocratique.

Cet acte de réappropriation permettra de rendre un service public de meilleure qualité. Il va se réaliser au bénéfice de l'utilisateur. A l'appui notamment d'une politique d'investissement soutenu : avec la rénovation du parking Saint Louis et avec la création de parkings aériens, entre autres.

Enfin, c'est un choix qui sera économiquement avantageux par rapport à une externalisation vers une entreprise privée dont l'objet est avant tout de réaliser du profit.

Communistes, nous serons bien sûr vigilants quant aux évolutions de tarifications du futur contrat.

Monsieur le Président, chers collègues, nous voterons cette délibération.

Je vous remercie.